



Bresse Louhannaise
Intercom'

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

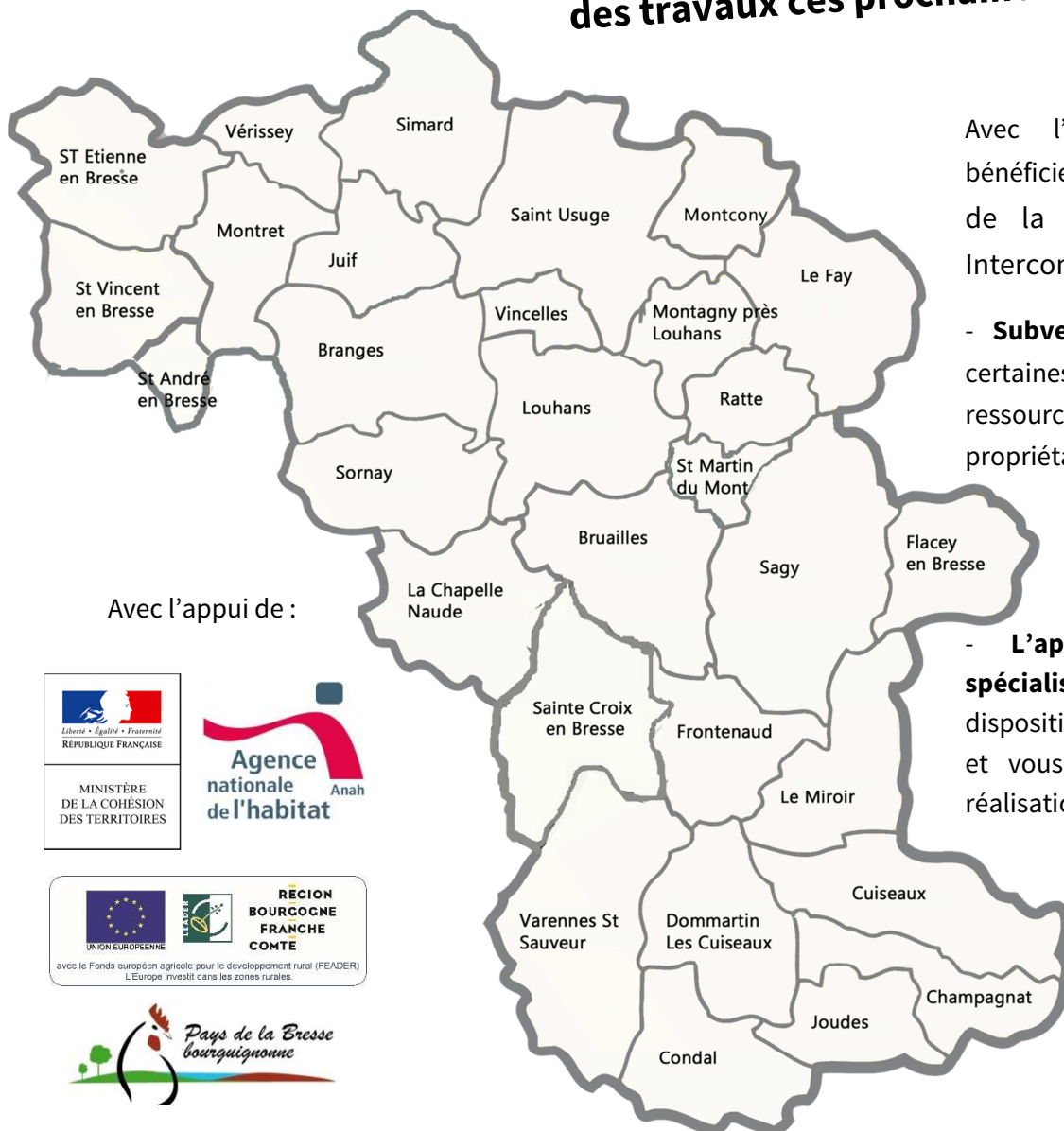
Les élus de la Communauté de Communes « BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' » envisagent la mise en place d'une OPAH à compter du début d'année 2020.

Cette opération aura pour objectif d'apporter des aides financières et techniques aux propriétaires privés, pour rénover le bâti ancien et améliorer le confort de ses occupants.

Si l'OPAH est engagée, ses priorités seront :

- de favoriser les programmes d'économies d'énergie dans l'habitat,
- d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées,
- d'accompagner la rénovation des logements les plus inconfortables,
- de développer un parc locatif de qualité dans les centres-bourgs.

**Vous êtes propriétaire et vous envisagez de réaliser
des travaux ces prochaines années ?**



Avec l'OPAH, vous pourriez bénéficier sur les 30 communes de la « Bresse Louhannaise Intercom' » de :

- **Subventions majorées** selon certaines conditions, de ressources en particulier pour les propriétaires,

- **L'appui des techniciens spécialisés**, gratuitement à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

Cette opération se déroulerait sur 3 années :
2020, 2021 et 2022.

Avec l'appui de :



Des subventions importantes pour vos travaux :

► Pour votre propre logement, occupé en résidence principale :

Sous conditions de ressources

- **Subventions Anah : de 35 % à 50 %**,
 - selon votre niveau de ressources,
 - avec un plafond de travaux de 20.000 € HT, pouvant être augmenté jusqu'à 50.000 € HT selon le type de travaux engagés.
- + **Subventions complémentaires** : du Conseil Départemental, des caisses de retraites, du programme national « Habiter Mieux » pour des programmes d'économies d'énergie performants ...
- + **Crédits impôts** : « adaptation » / « transition énergétique ».

► Pour des projets locatifs à l'année, sur du parc dégradé :

Sans conditions de ressources

- **Subventions Anah : de 25 % à 35 %**,
 - selon l'état de dégradation des logements concernés,
 - avec un plafond de travaux subventionnables variant en fonction des surfaces habitables et du type de projet,
 - sous réserve de passer une convention avec l'Anah pour la location.
- + **Dispositifs complémentaires avantageux** : dispositif fiscal « Louer abordable » / garantie locative « VISALE ».

Pour bénéficier des aides, les travaux doivent être réalisés par des professionnels et ne doivent pas être engagés avant le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Un appui technique et un accompagnement gratuits :

Dans le cadre d'une OPAH, les propriétaires peuvent bénéficier de conseils personnalisés et gratuits, de la part de professionnels de la rénovation de l'habitat :

- **Visites-conseils** sur place, sans engagement ;
- **Aide à la décision** : étude de la faisabilité technique et financière des opérations + réalisation des diagnostics techniques nécessaires ;
- **Assistance dans le montage des dossiers de demandes de subventions.**

Si vous êtes intéressé, faites-nous part de vos projets en nous retournant dès à présent le questionnaire ci-joint, SANS ENGAGEMENT.

Le lancement de cette OPAH dépend de votre mobilisation !

Vos intentions de travaux permettront aux élus de la Communauté de Communes :

- de confirmer le choix de lancer une OPAH sur les 30 communes de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ;
- de réserver auprès de ses partenaires financiers les enveloppes de crédits nécessaires pour 3 années d'animation d'OPAH, à compter de début 2020 ;
- puis de reprendre contact avec vous à compter de la fin d'année 2019, pour étudier votre projet (selon la date indicative de vos travaux).

Pour tout renseignement,

La Communauté de Communes « Bresse Louhannaise Intercom' »
se tient à votre écoute.

Tél. 03 85 60 10 95

Service Aménagement du Territoire et Habitat
1 place Saint-Jean 71500 Louhans